



OPINION

# POUR LA CRÉATION D'UN SANCTUAIRE D'EAU PROPRE DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

**EMMANUEL RONDIA ET GUY GARAND**

RESPECTIVEMENT DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DU CRE DE MONTRÉAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CRE DE LAVAL, ET PLUSIEURS SIGNATAIRES\*

**Près d'un million de personnes résidant à proximité et en aval du lac des Deux Montagnes sont alimentées en eau potable par cette immense source.**

Situé à l'embouchure de la rivière des Outaouais, le lac est un réservoir naturel d'une importance critique pour la fiabilité de l'approvisionnement et pour la qualité de l'eau potable d'un grand nombre de villes de la région métropolitaine.

Toute mesure permettant de protéger la qualité de l'eau dans ce secteur contribuerait à diminuer les risques et possiblement les coûts de traitement aux stations de production d'eau potable situées en aval. Nous avons tous à y gagner.

L'exemple de la région de New York est inspirant en ce sens. Grâce à des pratiques agricoles et forestières exemplaires dans le secteur des montagnes Catskill situées à 200 km de New York, les neuf millions d'habitants de la métropole américaine bénéficient d'une eau potable d'excellente qualité. Plus près de chez nous, la Ville de Québec déploie depuis 2006 une stratégie afin d'assurer la sauvegarde du lac et de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles, qui dessert plus de 300 000 personnes.

Doté d'un degré de conservation suffisant, le secteur du lac des Deux Montagnes pourrait devenir à terme un sanctuaire d'eau propre pour la grande région de Montréal. La création d'un cadre réglementaire adapté pour ce milieu naturel se traduirait par l'adoption de pratiques exemplaires en matière de gestion des eaux de pluie et des plaines inondables, d'agriculture, de protection de la biodiversité, d'aménagement des bandes riveraines et de navigation.

De telles mesures seraient particulièrement précieuses dans un contexte où les changements climatiques touchent déjà d'une façon marquée le régime des eaux de la région, leur qualité et la sécurité publique, et constituent un enjeu majeur pour le maintien de l'attrait des paysages et des cadres de vie de ces territoires.

## UN ÉLÉMENT CLÉ DU PROJET DE GRAND PARC MÉTROPOLITAIN

La création du sanctuaire est une occasion unique de mettre en commun les efforts de protection et de mise en valeur des milieux naturels d'un grand nombre d'intervenants du domaine scientifique, de l'éducation, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des communautés visées.

Cette collaboration dynamique contribuerait à renforcer et à mieux coordonner les efforts de protection des sources d'eau potable. Lieux de recherche, d'expérimentation et de sensibilisation à la ressource et à l'environnement, ce sanctuaire d'eau propre a toutes les caractéristiques d'un projet emblématique pouvant ensuite être transposé à d'autres plans d'eau du Québec.

**Le sanctuaire du lac des Deux Montagnes constitue aussi la pièce maîtresse du projet plus large de créer un grand parc métropolitain s'étendant d'Oka à Montréal en passant par Laval.**

Cette vision inclusive sur le plan environnemental, social et économique, et portée entre autres par les CRE de Montréal, de Laval et des Laurentides, repose sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels terrestres et aquatiques de l'ouest de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Sa concrétisation permettrait de se rapprocher des objectifs de conservation et de protection inscrits dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et de favoriser l'accès à la nature pour l'ensemble de la population métropolitaine. Cette vision traduit également les valeurs soutenues par l'UNESCO en matière de biodiversité et de développement durable.

Les signataires sont convaincus du potentiel que représente la création d'un sanctuaire d'eau propre pour la région de Montréal et s'engagent à contribuer à la réflexion entourant sa mise en œuvre. Elles appellent maintenant les différents ordres de gouvernance à entamer les démarches en vue de la réalisation de ce chantier ambitieux pour la région métropolitaine.

\* Signataires : Anne Léger, directrice générale du CRE des Laurentides ; Florent Barbecot, professeur, chaire de recherche en hydrogéologie urbaine, département des sciences de la Terre et de l'atmosphère, Université du Québec à Montréal ; Béatrix Besner, professeure titulaire, directrice, Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL), département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal ; Sylvie Bibeau, directrice générale, Comité ZIP Jacques-Cartier ; Anaïs Boutin, directrice protection et conservation, Éco-Nature, Parc de la Rivière-des-Millelles ; Denise Cloutier, directrice générale, Centre d'interprétation de l'eau (CIEAU) ; Cloé Courteau-Vézina, présidente, Éco-Comité des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval ; Alain Gadbois, président, Centre des Technologies des Eaux ; Andrew Gonzalez, professeur, Université McGill, Chaire Liber Ero Chair en conservation de la biodiversité, directeur Centre de la science de la biodiversité du Québec ; Raphaël Goulet, directeur général, Conseil des bassins versants des Mille-îles (COBAMIL) ; Sylvain Paquette, directeur, chaire en paysage et environnement, professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, faculté de l'aménagement, Université de Montréal ; Sophie Paradis, directrice générale, WWF-Canada ; Christiane Pelchat, présidente-directrice générale, Réseau Environnement ; Sylvain Perron, coordonnateur, Mouvement Ceinture Verte ; Rébecca Pétrin, directrice générale, Eau Secours ; D<sup>re</sup> Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente, Association québécoise des médecins pour l'environnement ; Philippe Poullaouec-Gonidec, professeur, directeur/titulaire de la Chaire UNESCO en paysage urbain, Université de Montréal ; Michèle Prévost, titulaire, Chaire industrielle CRSNG en eau potable-Polytechnique ; Nathalie Robitaille, directrice générale, Synergie Santé Environnement ; Alain Saladzius, président, Fondation Rivières